## CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 07/10/2019

Rapport d'analyse Page 1 / 2

> COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU **GRESIVAUDAN**

390 RUE HENRI FABRE 38926 CROLLES Cedex.

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier: LSE19-175583

Identification échantillon: LSE1910-13879-1 Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de

I'ISERE

Nature: Eau de production

Point de Surveillance : STATION DÉMANGANISATION Code PSV: 0000006376

ROBINET CONDUITE APRÈS DÉMANGANISATION Localisation exacte:

Dept et commune : 38 TOUVET (LE)

0879 - LE GRESIVAUDAN CC VEOLIA UGE:

Type d'eau: A - AUTRES TYPES D'EAU

Type de visite: Motif du prélèvement : CS Type Analyse: B3AU

Nom de l'exploitant : **VEOLIA SECTEUR ISERE-SAVOIE** 

864 CHEMIN DES FONTAINES

CS 4003

**38190 BERNIN** 

Code: 003247 Nom de l'installation : **ROUME** Type: TTP

Prélèvement : Prélevé le 04/10/2019 à 08h15 Réception au laboratoire le 04/10/2019

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / QUESNEL Jérémy

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de

consommation humaine

Conditions de prélèvements : PNF Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: **UV+CHLORE** 

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain Pluviométrie 48 h  Mesures sur le terrain	38B3A02	0	mm/48h	Observation visuelle				
Température de l'eau	38B3A02	16.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
Température de l'air extérieur	38B3A02	7.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne			

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 07/10/2019

Identification échantillon: LSE1910-13879-1

Destinataire: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU GRESIVAUDAN

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Référe de qu		
pH sur le terrain	38B3A02	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9	#
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38B3A02	711	μS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200	1100	#
Chlore libre sur le terrain	38B3A02	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2				#
Chlore total sur le terrain	38B3A02	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2				#
Analyses microbiologiques Microorganismes aérobies à 36°C	38B3A02	37	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222				#
									#
Microorganismes aérobies à 22°C	38B3A02	36	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222				
Bactéries coliformes à 36°C	38B3A02	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			0	#
Escherichia coli	38B3A02	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0			#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38B3A02	2	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0			#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38B3A02	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0	#
Caractéristiques organoleptiques Turbidité	38B3A02	0.42	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027			2	#
Analyses physicochimiques  Analyses physicochimiques de base	•								
Conductivité électrique brute à 25°C	38B3A02	689	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200	1100	#
Métaux									
Fer total	38B3A02	< 10	μg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			200	#
Manganèse total	38B3A02	< 10	μg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			50	#

38B3A02

ANALYSE (B3A02=B3A+TURB+FE+MN) (ARS38-2017)

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Entérocoques (Streptocoques fécaux)

Virginie BORNU Responsable de laboratoire